ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1875

présenté par M. Causse

ARTICLE 9

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	A literications	ngiement	Crédits de paiement annulés
Police nationale	+2 300 000	0	+2 300 000	0
Gendarmerie nationale	0	0	0	0
Sécurité et éducation routières	0	+2 300 000	0	+2 300 000
Sécurité civile	0	0	0	0
TOTAUX	+2 300 000	+2 300 000	+2 300 000	+2 300 000
SOLDE)	()

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les CRS sont déployés chaque année afin de sécuriser les plages en saison estivale. La saison 2020 sera étendue dans le temps. Cet amendement vise donc à financer l'extension de la présence des CRS-MNS jusqu'au 4 octobre 2020 en lieu et place de la date initiale du 30 août 2020.

ART. 9 N° 1875

Il propose donc d'ouvrir des autorisation et crédit de paiement de l'action $n^\circ 01$ – Ordre public et protection de la souveraineté du programme $n^\circ 176$ - Police nationale à hauteur de 2,3 millions d'euros et d'annuler des autorisation et crédit de paiement de l'action $n^\circ 02$ – Démarches interministérielles et communication du programme $n^\circ 207$ - Sécurité et éducation routières à hauteur de 2,3 millions d'euros.